

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juillet 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 15 | 16 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 24 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19 juillet 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, Corinne SAINTURAT-NIEL (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), M. VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 25/07/2023
Et publication ou notification le : 25/07/2023

A été nommée secrétaire : Mme Nadège BOUTET

2023_07_03 – Lotissement "Le Sounaie 2" : convention de transfert des équipements communs

Monsieur le Maire rappelle le permis d'aménager du lotissement "Le Sounaie 2" situé rue du Saulnay et indique que le lotisseur souhaite qu'à l'issue des travaux, les équipements communs soient transférés à la commune :

Une voie desservant le lotissement depuis la rue du Saulnay, constituant le lot numéroté V2, EVI et EL.

Différents réseaux en souterrain :

- Eau potable,
- Eaux usées,
- Eaux pluviales,
- Electricité et éclairage public,
- Téléphone.

La pompe de relevage, son compteur électrique et son armoire de commande commune avec le lotissement "Le Sounaie".

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce transfert.

Monsieur le Maire précise qu'une demande identique sera déposée auprès du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour les équipements communs suivants : eaux usées et eaux pluviales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Accepte la convention de transfert des équipements communs du lotissement "Le Sounaie 2" à la commune de Notre Dame de Riez après achèvement des travaux conformes au cahier des charges du permis d'aménager. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 25/07/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,
Nadège BOUTET

